

# LE COMITÉ DE MISSION

## Le rôle du Comité de mission

Le Comité de mission est l'organe social distinct chargé de suivre l'exécution de la mission en prenant en compte les intérêts des parties prenantes en lien direct avec l'activité de la société.

Les membres du Comité ont marqué **avec enthousiasme leur volonté de ne pas seulement répondre à la mission initiale allouée réglementairement** au Comité de mission, à savoir : s'assurer que les engagements de la mission soient tenus et évaluer l'efficacité des actions passées par rapport aux objectifs sociaux et environnementaux. C'est le minimum que la loi demande, et dont elle confie le suivi au Comité de Mission et la vérification à un Organisme Tiers Indépendant (OTI). Le Comité a souhaité sortir de ce seul rôle de « contrôle » et adopter une posture plus **stratégique** pour questionner **la pertinence des actions et des orientations choisies par l'entreprise pour répondre du mieux possible à la mission**. Michel Meunier, son dirigeant a même souhaité que ce Comité de mission soit en réalité un Conseil de parties prenantes (comme dans l'esprit de ce qu'avait proposé le rapport Senard-Notat sur la Loi PACTE) pleinement intégré dans la gouvernance de l'entreprise **pour challenger sa stratégie globale**.

## Les membres du Comité



**Nathalie Boyer**  
Déléguée générale  
d'ORÉE



**Cécile Fuchs**  
Directrice du développement  
Oise Habitat



**Julien Massin**  
Fondateur & Dirigeant  
de COFAPI



**Roger Puff**  
Président L'Agriion  
de l'Oise



**Vincent Thévet**  
Responsable du  
Développement  
Commercial IDFM



**Laurence Gressier**  
Responsable administrative  
et financière  
salariée JANUS France



## Le fonctionnement du Comité de mission

Depuis sa mise en place en 2021, le Comité de mission est l'organe social distinct de la gouvernance de l'entreprise, il a en charge de suivre l'exécution de la mission en prenant en compte les intérêts des parties prenantes. Son rôle est d'une part de s'assurer que les engagements de la mission soient tenus et évaluer l'efficacité des actions passées par rapport aux objectifs sociaux et environnementaux, c'est ce que la loi impose, et d'autre part, le Comité a souhaité sortir de ce seul rôle de « contrôle » et pour questionner le fonctionnement et la stratégie de l'entreprise.

Le Comité se réunit quatre fois par an. À chaque Comité, est convié le dirigeant-fondateur Michel Meunier.